

Communiqué commun FGPEP – RNCE du 06 avril 2004

Le Réseau national des communautés éducatives (RNCE), le Syndicat national des associations laïques employeur du secteur social, médico-social et médico-éducatif (SNALESS), et l'Union nationale des associations laïques gestionnaires d'institutions du secteur sanitaire, social, médico-social, médico-éducatif, et éducatif spécialisé (UNALG) ont adopté un communiqué commun en date du 21 Mars 2004. Ce communiqué ouvre de nouvelles et prometteuses perspectives. En précisant les responsabilités respectives du syndicat d'employeurs, de l'union des associations gestionnaires, et du réseau de recherches et d'actions, il contribue à la constitution d'un pôle laïque du secteur social et médico-social.

Avec ses associations départementales et son réseau de plus de 350 établissements et services, la Fédération Générale des ADPEP, membre du SNALESS et de l'UNALG, s'en réjouit et souhaite apporter une contribution dynamique et innovante à cette construction dans un contexte de forte évolution de la demande sociale.

Le R.N.C.E a pour vocation de rassembler des professionnels, des services, des établissements et des associations oeuvrant dans le champ du médico-social, du social, de l'éducation, du sanitaire et de la justice pour favoriser la réflexion et les échanges régionaux, interrégionaux et interprofessionnels ainsi que les échanges entre les professionnels des établissements d'un même champ. Ce réseau s'organise au niveau national autour de deux pôles de travail : un pôle régional et un pôle d'établissements qui est en voie de développement ; au niveau international, il adhère et participe aux travaux de la Fédération Internationale des Communautés Educatives (FICE), notamment avec l'objectif de faire connaître notre pratique de la laïcité.

Le R.N.C.E. a été créé (à la suite de la disparition de l'A.N.C.E), quelques semaines après le Groupe de Recherche et d'Action Médicale, Éducative et Sociale (G.R.A.M.E.S.) des C.M.P.P. et C.A.M.S.P. - par des militants qui souhaitaient poursuivre les actions engagées dans les régions ou dans les regroupements d'établissements.

Le G.R.A.M.E.S. des C.M.P.P. et des C.A.M.S.P. qui est l'un des membres fondateurs du R.N.C.E, est un partenaire et une composante à part entière de celui-ci. Il s'est donné pour mission d'assumer l'héritage du groupe technique national des C.M.P.P./C.A.M.S.P. de l'A.N.C.E. : l'animation pour une recherche clinique, et une représentation professionnelle d'un groupe laïque issu d'établissements relevant pour moitié d'associations de représentation nationale et pour moitié d'associations créées spécialement pour la gestion d'un ou de plusieurs C.M.P.P. et / ou C.A.M.S.P.

La Fédération générale des P.E.P, par l'intermédiaire de ses Associations

Départementales, gère, anime et structure plus de 90 C.M.P.P. et C.A.M.S.P. Elle a compté parmi les membres fondateurs de l'A.N.C.E. Elle souhaite aujourd'hui accompagner et favoriser la construction du Réseau National des Communautés Éducatives et de ses composantes, dans la mise en place de ce qui constituera aux côtés de l'U.N.A.L.G. et du S.N.A.L.E.S.S. un pôle laïque affirmant à l'égard de ses partenaires et des pouvoirs publics, des valeurs, une éthique et des perspectives communes.

Le R.N.C.E. a pour but de mettre en réseau des associations régionales et des groupements d'établissements. L'adhésion des établissements et services au R.N.C.E. se fait donc par l'intermédiaire de ces associations qui oeuvrent sur le terrain. Pour les C.M.P.P et C.A.M.S.P, c'est par le G.R.A.M.E.S. que l'adhésion s'effectue.

Dans la phase actuelle de mise en place, le Réseau national et ses composantes ont pour projet de contribuer à faire face à la crise contemporaine du social, de l'éducation, de la médecine et du juridique. Ils ont besoin de la confiance que leur apportent les associations gestionnaires pour prendre leur place au sein du pôle laïque. Par l'organisation de recherches, d'échanges de savoirs, de journées d'études, de publications..., le RNCE et ses composantes chercheront ainsi à apporter aux associations gestionnaires leur expérience, leur réflexion, leur savoir-faire et leur technicité.

Dans le contexte actuel de fortes évolutions, notamment en matière de scolarisation et d'accompagnement médico-éducatif pour les enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, la FG PEP entend poursuivre et développer la capacité créative et innovante des équipes pluridisciplinaires de ses établissements et services. Dans le respect des droits fondamentaux des personnes et de leurs familles, elle entend contribuer au passage d'une logique de filière à une logique de parcours individualisés, d'une démarche de « substitution ou de prise en charge » à celle de « services contractualisés »,.

Le RNCE et la FGPEP, dans le respect de leurs missions et responsabilités respectives, poursuivront les travaux engagés sur la déontologie et l'éthique des pratiques professionnelles et entretiendront des relations régulières qui contribueront à renforcer l'action et la représentativité du pôle laïque du secteur social et médico-social, au niveau régional, national et international.